



Aurignac, le 20 avril 2006

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
du Canton d'Aurignac

A

Monsieur... *Michel CABE*.....



Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira *le mercredi 10 mai à 21 heures* dans les locaux de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Subvention SPA (décision modificative),
- ADSL (nouvelle délibération suite à l'annulation de celle du 08 mars),
- Emprunt propriété BERGES,
- Pool routier 2007/2008,
- Questions diverses.

Je vous rappelle que votre présence est indispensable pour assurer le quorum, sachant que les questions inscrites à l'ordre du jour sont d'une importance capitale pour le bon déroulement du budget.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2006

Monsieur le Président rappelle que cette Assemblée fait suite à l'annulation de celle du 10 mai, qui n'avait pas obtenu le quorum.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 12 avril est adopté à l'unanimité.
Monsieur Félix SENDES est nommé secrétaire de séance.

Subvention SPA :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la demande de plusieurs communes, il serait souhaitable d'accorder une subvention à la SPA afin qu'elle puisse prendre en charge les animaux domestiques errants trouvés sur le canton. La somme de 1000 € est proposée au vote. Monsieur FERAUT demande à ce qu'un bordereau type soit établi pour les communes afin que les personnes qui trouvent un chien et le ramènent à la SPA puissent prouver que leur démarche est validée par une mairie de la Communauté de Communes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ADSL :

Monsieur le Président fait état de la rencontre du 10 mai dernier avec les représentants du Conseil Régional, et notamment Monsieur MARROT, concernant l'appel à projet relatif à la couverture des zones blanches. Ce dernier propose une aide à hauteur de 60 % du coût global, la maîtrise d'ouvrage et les 40 % restant devant être pris en charge par la Communauté de Communes.

Or, une nouvelle donne est apparue puisque le Conseil Général de la Haute-Garonne propose également une opération de couverture des zones blanches, mais en assurant la maîtrise d'ouvrage et le financement intégral.

Au vu de ce dernier projet, il semble donc opportun de réfléchir sur le choix qui s'offre désormais à la Communauté de Communes, la proposition du Conseil Général s'avérant plus intéressante.

Monsieur ESTINES demande quels seront les délais de mise en service avec le Conseil Général.

Monsieur le Président lui répond qu'il faut compter un an.

La proposition de se tourner vers la démarche du Conseil Général est adoptée à l'unanimité.

Emprunt :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que 3 organismes ont été consultés pour l'emprunt de la piscine (110 000 €) et celui de la propriété BERGES (138 000 €). Il s'agit de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et de DEXIA.

La proposition du Crédit Agricole s'avère la plus intéressante avec un taux fixe de 4,15 % sur 15 ans.

L'Assemblée valide à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole.

Pool Routier :

Monsieur le Président fait part de la discussion qui s'est instaurée concernant le maintien du montant des travaux du pool 2007/2008. Il précise que, s'il y avait maintien, cela engendrerait une hausse de 10 % de la fiscalité.

Le débat s'installe. Messieurs SOULA, CABE et FERAUT précisent que, compte tenu des dégradations subies par la voirie et de l'augmentation des trafics et des services, le pool actuel sera sans nul doute insuffisant pour maintenir la voirie à niveau.

Monsieur BOUBE propose que, concernant les travaux urbains importants, il soit fait appel aux fonds de concours entre les communes et la Communauté de Communes.

Monsieur SOULA précise qu'il partage cette analyse, particulièrement pour les opérations spéciales, la commune d'Aurignac ayant un Pool assez bas qui ne lui permet pas de faire face à tous les travaux.

Madame ADER propose, pour le pool 2007/200, de maintenir la somme du pool 2005/2006 augmentée de 10 %.

Monsieur le Président se dit favorable à un emprunt pour financer l'augmentation du pool, sachant qu'il sera plus facile de financer une annuité que de fiscaliser l'augmentation brute.

Par ailleurs, il fait part de ses inquiétudes quant au « déménagement » de la DDE qui ne sera alors plus en mesure d'assurer correctement la mission ATESAT. Dans ce cas, il faudrait envisager l'embauche d'un technicien, peut-être à partager avec une autre collectivité, afin de palier à cette défection.

Monsieur BOUBE précise qu'il serait bon de faire une réévaluation de la voirie et constate que la prise en compte des places publiques fait varier sensiblement le kilométrage de cette dernière sur certaines communes, notamment Aurignac.

Il précise également que, sur la commune d'Aulon, la voirie s'est dégradée suite aux interventions de la société Total ; cette dernière paiera ou effectuera directement les travaux de réfection sur la commune.

L'Assemblée décide une augmentation globale du pool de 10 % par rapport au pool 2005/2006. Son financement sera discuté au moment de l'établissement du budget 2007, chacun ayant pris conscience de l'enjeu financier que représente une telle augmentation.

Découpeuse thermique :

Monsieur le Président rappelle la modification de la délibération relative à la découpeuse thermique.

Règlement Intérieur :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Comité Technique Paritaire, réuni le 04 avril dernier, a validé le règlement intérieur de la CCCA qui lui a été présenté, sous réserve d'imposer une coupure de 30 minutes en cas de journée continue (double poste épareuse).

L'Assemblée valide à l'unanimité le règlement intérieur 2006.

Ces nouveaux tarifs sont adoptés par l'Assemblée.

DASRI (déchets d'activité de soins à risque infectieux) :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la demande de plusieurs personnes en automédication, il serait souhaitable de mettre en place une collecte spéciale pour ces déchets. La démarche est la suivante : après convention avec un organisme, les premières boîtes seront distribuées au pharmacien (un seul sur le canton) qui les fournira, sur ordonnance, aux personnes concernées. Lorsque la personne rapportera sa boîte pleine en déchetterie, le gardien lui en donnera systématiquement une autre (le pharmacien ne fournira donc que la première boîte).

Il s'agit donc, dans un premier temps, de faire une consultation auprès des organismes agréés pour la fabrication et le transport des déchets piquants.

Madame MISTROT pose la question pour les déchets vétérinaires. Il faudra se rapprocher des vétérinaires afin de mettre une procédure en place.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CABE demande à Monsieur le Président de faire un courrier au Président du Pays de Comminges afin d'obtenir les comptes de l'association et de connaître la position adoptée par rapport au Comité de Bassin d'Emploi.

Madame REY demande où en sont les contrôles amiante. Monsieur le Président lui répond qu'ils sont en cours.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président remet à chaque membre présent le rapport du Conseil Général relatif à la visite de la MARPA, les membres du Conseil d'Administration présents lors de la dernière réunion l'ayant déjà en leur possession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.
